


<p><b>Comité Départemental BADMINTON du FINISTÈRE</b></p> 	GdC	<h2 style="margin: 0;">Guide du Comité</h2> <h3 style="margin: 0;">Règlement Interclubs Départementaux Séniors</h3>	<p>Mise à Jour: 06-07-2021</p> <p>Entrée en vigueur: 01-09-2021</p> <p>Validité: permanente</p>

## Sommaire

Article 1 : Généralités

Article 2 : Promotions et relégations

Article 3 : Inscriptions des équipes

Article 4 : Obligations des clubs

Article 5 : Composition des équipes

Article 6 : Qualification des joueurs

Article 7 : Estimation de la valeur d'une équipe

Article 8 : Hiérarchie des joueurs

Article 9 : Nombre de matchs par rencontre

Article 10 : Arbitrage & Juge-arbitrage

Article 11 : Remplacement d'un joueur

Article 12 : Forfait d'un joueur sur un match

Article 13 : Barème des points par matchs

Article 14 : Barème des points par rencontre

Article 15 : Modalités de classement lors de la saison régulière

Article 16 : Volants

Article 17 : Transmission des résultats

Article 18 : Forfait d'une équipe lors d'une journée

Article 19 : Réclamations

Article 20 : Disqualification d'une équipe

Article 21 : Adhésion au règlement

Article 22 : Annexes et formulaires

## Article 1 : Généralités

Le Championnat Interclubs du Finistère Séniors oppose les équipes des clubs affiliés au Comité Départemental du Finistère de Badminton.

Il comporte 3 divisions :

- La division 1 (D1) est composée de 6 équipes au maximum.
- La division 2 (D2) est composée de 12 équipes au maximum, réparties en 2 poules de 6 équipes.
- La division 3 (D3) est composée en fonction des clubs inscrits en début de saison et réparties en plusieurs poules selon le nombre d'équipes engagées.

La D3 peut comprendre plus d'une équipe par club. Seule la mieux classée pourra postuler à la montée en division supérieure. De plus, les équipes d'un même club ne pourront jouer dans la même poule.

Pour les clubs ayant deux équipes inscrites en D3, les joueurs ou joueuses ne pourront plus changer d'équipe dès lors qu'ils auront joué une rencontre dans l'une ou l'autre des équipes.

Pour chaque division, toutes les équipes se rencontrent en match aller/retour sur 5 journées de championnat (2 rencontres par journée).

Le calendrier est calqué sur celui du championnat régional.

Les clubs qui reçoivent sont déterminés par le comité et la commission ICD.

Dans la mesure du possible, tous les clubs recevront au moins une fois.

En début de saison, tous les clubs se doivent de proposer au moins une date pour accueillir une journée de championnat.

Si ce n'est pas possible, un roulement sera établi d'une saison à l'autre pour ne pas pénaliser certains clubs.

Pour tout changement lié à un problème de disponibilité de salle, prévenir le responsable des ICD qui est le seul à valider toute modification du calendrier.

Le jour des rencontres est le dimanche pour toutes les divisions jouant le week-end.

Une ou deux journées appelées Report 1 et Report 2 peuvent être prévues en cas de report d'une ou plusieurs journées d'interclubs (pour intempérie ou tout autre évènement exceptionnel).

Une dernière journée de barrages et classements permettra de promouvoir et reléguer les équipes la saison suivante, et de définir l'ordre de promotion en cas de besoin.

## Article 2 : Promotions et relégations

Sous réserve des dispositions du présent règlement, les divisions et les poules sont reconstituées pour la saison suivante en fonction des résultats obtenus à l'issue de la saison.

A chaque saison, une ou plusieurs équipes peuvent être reléguées du Championnat Régional Interclubs. Les promotions et relégations en Championnat Départemental dépendent du nombre d'équipes reléguées du Championnat Régional.

Nombre d'équipes finistériennes descendant de R3 à D1		0	1	2
D1	Nombre d'équipes montant en R3	1	1	1
	Nombre d'équipes descendant en D2	1	1	2
D2	Nombre d'équipes montant en D1	2	1	1
	Nombre d'équipes descendant en D3	2	2	3
D3	Nombre d'équipes montant en D2	2	2	2

Pour la D1

- Le premier de la D1 est déclaré Champion de D1 et accède à la division supérieure : Régionale 3 gérée par la ligue de Bretagne.
- Le dernier de la poule de 6 est rétrogradé en D2.

Pour la D2

- A l'issue d'un match de barrage entre les deux premières équipes de chaque poule de D2, le vainqueur est déclaré Champion de D2 et accède à la D1 la saison suivante.
- Les équipes classées 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> de chaque poule disputent un barrage pour les places 5 à 8 au classement final de D2.
- Enfin, les équipes classées 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> de chaque poule disputent un barrage pour se maintenir en D2.

Les rencontres de classement permettent l'établissement d'un classement final.

Les deux dernières équipes au classement seront reléguées en D3.

Le fonctionnement des journées de classement est expliqué dans l'article 21 du présent règlement.

Pour la D3

Le nombre de poules de D3 est illimité. Il dépend chaque année du nombre d'équipes inscrites.

S'il y a plusieurs poules :

- Les 2 meilleures équipes de chaque poule disputent des barrages pour déterminer le champion de D3.
- Les autres équipes disputent des barrages pour déterminer leur classement final. Il n'y a pas de descente ou de sortie automatique du Championnat Départemental.

Cas particuliers

Le principe du Championnat Interclubs est de remplir les poules du niveau supérieur dans la mesure du possible, en particulier si une équipe ne se ré-inscrit pas.

Si pour une raison la D1 n'est pas complète, l'équipe ayant terminée à la seconde place du barrage de D2 est promue en D1. Si une autre place est disponible, la troisième équipe du barrage de D2 est promue, et ainsi de suite.

Si pour une raison la D2 n'est pas complète, l'équipe ayant terminée à la seconde place du barrage de D3 est promue en D2. Si une autre place est disponible, la troisième équipe du barrage de D3 est promue, et ainsi de suite.

Une équipe peut refuser la promotion en division supérieure. La place est alors proposée à l'équipe suivante au classement.

### **Article 3 : Inscriptions des équipes**

Les frais d'inscription pour la saison sont de **30€** par équipe en D1, en D2 et en D3. Le tarif est défini chaque année par le conseil d'administration du comité du Finistère.

Le formulaire d'inscription doit être envoyé avec les frais d'inscription au responsable des ICD.

### **Article 4 : Obligations des clubs**

L'inscription d'une ou de plusieurs équipes d'interclubs départementaux restent sous couvert de l'organisation d'au moins une étape du Circuit Jeune OU de se positionner avant le 1<sup>er</sup> octobre à au moins une action jeune (cf. calendrier des actions jeunes en annexe) durant l'année en cours.

Si un club avec une ou plusieurs équipes ne répond pas au critère ci-dessus, une équipe de ce club, ne pourra se réinscrire aux interclubs départementaux la saison suivante.

## Article 5 : Composition des équipes

Un joueur ne peut jouer qu'avec une seule équipe de son club par week-end et/ou journée.

Les joueurs et les joueuses ayant disputé 5 rencontres ou plus dans une équipe en ICD, ne pourront plus être alignés dans une équipe inférieure de leur club.

Un joueur qui a participé à 3 journées en IC Régional ne pourra plus jouer en ICD, **sauf si son meilleur classement est inférieur ou égal aux classements des joueurs de son club sur la journée départementale.**

## Article 6 : Qualification des joueurs

Ne sont habilités à participer à la compétition que des joueurs licenciés au club engagé.

Les équipes peuvent être composées de joueurs cadets, juniors, seniors ou vétérans, **les minimes 2 ne pourront jouer qu'à la condition d'être classé au minimum D8 dans au moins un tableau (à la date de la rencontre).**

Tout joueur participant à une journée d'Interclubs doit être en règle la veille de ladite journée, à savoir :

- Être licencié dans le club engagé
- Être autorisé à jouer en compétition
- Avoir obtenu (si nécessaire) un classement ou reclassement officialisé par la Commission Nationale Classement
- Avoir obtenu, le cas échéant, l'autorisation de mutation pour la saison en cours

Pour la saison en cours,

- Les joueurs mutés ne peuvent jouer que s'ils ne sont pas sous le coup d'une carence fédérale (cf. Règlement National des Mutations)
- Un club ne peut pas aligner plus de **2 3** joueurs mutés d'un niveau R6 ou plus. En dessous de ce niveau, le nombre de joueurs muté par équipe n'est pas limité

## Article 7 : Estimation de la valeur d'une équipe

Pour estimer la valeur d'une équipe, le procédé utilisé par la FFBaD pour les rencontres par équipes sera utilisé.

La valeur d'une équipe s'apprécie selon le barème ci-dessous, en tenant compte des trois joueurs et trois joueuses les mieux classés.

Classement	N1	N2	N3	R4	R5	R6	D7	D8	D9	P10	P11	P12
Points	12	11	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1

A chaque journée d'interclubs, une équipe évoluant dans une division inférieure ne doit pas avoir une valeur supérieure à celle d'une autre équipe du même club évoluant dans une division supérieure.

### **Article 8 : Hiérarchie des joueurs**

La hiérarchie des joueurs en simple est établie **selon son classement** (et non suivant la cote CPPH) du lundi précédant la rencontre.

La hiérarchie des paires en double est établie selon le **classement médian** des joueurs dans la discipline de double concernée (et non suivant la somme des cotes CPPH) du lundi précédant la rencontre.

Par exemple, une paire de double mixte D7/R6 et une autre paire R4/D9 possèdent le même classement médian. Le capitaine de l'équipe aura donc le choix de la paire à aligner en double mixte.

A classement égal, le capitaine a le choix, à chaque rencontre, de la hiérarchie de ses joueurs ou paires.

### **Article 9 : Nombre de matchs par rencontre**

Chaque rencontre consiste en 8 matchs, à savoir :

- 2 Simples Hommes (SH)
- 2 Simples Dames (SD)
- 1 Double Hommes (DH)
- 1 Double Dames (DD)
- 2 Doubles Mixtes (DX)

Les joueurs et joueuses ne peuvent jouer ni plus de deux matchs, ni deux matchs de la même discipline (2 simples ou 2 doubles mixtes) par rencontre.

L'ordre dans lequel les joueurs sont alignés en simple et double doit respecter la hiérarchie établie à l'article 8.

### **Article 10 : Arbitrage & Juge-Arbitrage**

La présence d'arbitres et de juge-arbitres n'est pas obligatoire en ICD. Les équipes recevant une journée ont l'obligation de définir une ou plusieurs personnes pour la gestion des rencontres. Dans

l'idéal, au moins une de ces personnes est diplômée GEO. Par ailleurs, il est nécessaire de disposer du présent règlement à la table de marque.

### **Article 11 : Remplacement d'un joueur**

Il est autorisé lors d'une rencontre de remplacer un joueur blessé par un autre joueur figurant sur la liste des joueurs qualifiés pour la journée à condition que le joueur remplaçant ne soit pas d'un classement supérieur au joueur remplacé dans le tableau concerné et que le joueur blessé n'ait pas commencé son match.

### **Article 12 : Forfait d'un joueur sur un match**

Est considéré comme match perdu par forfait:

- Un match non joué;
- Un match joué par un joueur non autorisé à jouer (non licencié, suspendu à la date de rencontre, sous classé).

Un match perdu par un joueur blessé est considéré comme un match perdu, et non un match forfait. Si un joueur se blesse lors de son premier match et que son remplacement n'est pas possible, le match qu'il lui resterait à jouer est perdu mais pas par forfait.

Un match forfait est remporté par l'équipe adverse sur le score maximum correspondant au type de match (21/0 21/0).

Un forfait en simple est obligatoirement le simple 2.

Un forfait en double mixte est obligatoirement le double mixte 2.

### **Article 13 : Barème des points par match**

Barème des matchs d'une rencontre:

- Match gagné: 1 point
- Match perdu: 0 point
- Match forfait: -1 point

## **Article 14: Barème des points par rencontre**

Barème des rencontres d'une poule:

- Rencontre gagnée: 5 points
- Match nul: 3 points
- Rencontre perdue: 1 point
- Forfait d'équipe: 0 points
- Bonus offensif: +1 point
- Bonus défensif: +1 point

Le bonus offensif est accordé à une équipe qui remporte la rencontre sur le score de 8-0

Le bonus défensif est accordé à une équipe qui perd la rencontre sur le score de 5-3

## **Article 15 : Modalités de classement à la fin de la saison régulière**

Le classement de chaque division est déterminé en premier lieu par le résultat de l'ensemble des rencontres.

En cas d'égalité entre 2 équipes, c'est le match-average général qui s'appliquera (nombre de matchs, puis nombre de sets en cas de nouvelle égalité et enfin nombre de points).

À l'issue du championnat, le titre de Champion de Départementale 1 sera décerné au club de l'équipe arrivée en tête du classement de cette division. Elle pourra accéder à la division Régionale 3 (organisée par la ligue de Bretagne).

Dans le cas où le club possède déjà une équipe en R3 c'est l'équipe classée 2<sup>ème</sup> qui accédera à la R3.

Les formalités et frais engendrés sont à la charge du club concerné qui devra prendre contact auprès de la Commission de Ligue Interclubs.

Les équipes classées 1<sup>ère</sup> de leur division et qui auront la possibilité d'intégrer la division supérieure, ne pourront pas refuser plus d'une fois cette montée.

Dans le cas du refus de monter lors de la deuxième année, l'équipe en question sera automatiquement rétrogradée dans la division inférieure.



## **Article 16 : Volants**

Les rencontres se jouent obligatoirement en volant plumes homologués par la FFBaD (classement standard minimum) fournis au partage entre les deux équipes.

La liste des volants homologués est consultable ici : <http://www.ffbad.org/espaces-debies/equipements/classements-federaux/classement-federal-volants-plumes-de-badminton>

## **Article 17 : Transmission des résultats**

Le club qui accueille une journée doit envoyer toutes les feuilles de rencontres et les déclarations des équipes sous 48 heures maximum au responsable des ICD, par mail.

Les feuilles de déclaration des rencontres et les feuilles de déclaration de composition d'équipe doivent être conservées par le club accueillant jusqu'en fin de saison, en cas de réclamation d'une équipe.

En cas de retard dans l'envoi des résultats de rencontres l'équipe recevant se verra infliger un point de pénalité au classement ainsi qu'une amende de 100 €.

## **Article 18 : Forfait d'une équipe lors d'une journée**

Une équipe qui déclare forfait pour une journée de championnat se verra infliger une amende de 100 €.

Si ce forfait bouleverse trop le classement, tous ses résultats depuis le début de saison seront considérés comme nuls afin de ne pas avantager certaines équipes du groupe par rapport à d'autres.

## **Article 19 : Réclamations**

Les équipes disposent d'un délai de 15 jours après la journée pour déposer une réclamation auprès du responsable des ICD.

## **Article 20 : Disqualification d'une équipe**

La commission interclubs a le pouvoir de disqualifier totalement une équipe qui aurait concédé des matchs dans le but calculé de favoriser ou de porter préjudice à une autre équipe ou pour toute autre raison contraire à l'éthique sportive.

## **Article 21 : Adhésion au règlement**

Pour tous les points non développés dans ce règlement et après concertation avec la commission Départementale Interclubs, c'est le règlement Régional, puis le règlement Fédéral qui s'appliquera. Toute participation à ce championnat implique l'entière adhésion au présent règlement.

## **Article 22 : Annexes et formulaires**

- Annexe 1: Déroulement d'une journée de la saison régulière
- Annexe 2: Déroulement des journées de barrages et de classement
- Formulaire 1: Formulaire d'engagement ICD
- Formulaire 2: Déclaration de présence
- Formulaire 3: Déclaration de composition d'équipe
- Formulaire 4: Feuille de rencontre
- Formulaire 5: Réclamation présentée par une équipe en ICD

## Annexe 1: Déroulement d'une journée de la saison régulière

### Convocations

L'équipe hôte devra envoyer les convocations aux capitaines des équipes invitées **au moins 15 jours à l'avance** par email.

En fonction du nombre de terrains disponible, la journée débutera à 9H00 pour 4 à 5 terrains disponibles (3 rotations), ou 10H00 pour 6 terrains disponibles (2 rotations).

Toute modification horaire liée à la disponibilité des salles devra être validée, au préalable, par le responsable des ICD.

La salle est ouverte **au moins 45 minutes** avant le début des rencontres.

### Déclaration de présence et composition d'équipe

À leur arrivée, les capitaines d'équipes doivent communiquer au responsable de l'organisation de cette journée, la feuille de présence de leur équipe avec le nom des joueurs et joueuses qualifiés pour la journée ainsi que leur numéro de licence, leurs classements simple et double.

Le responsable de la journée distribue les listes de présence à chaque équipe ainsi que les feuilles de composition vierges. Les capitaines ont un délai de **20 minutes** maximum pour remettre leur composition.

Seul le responsable de la journée doit remplir les feuilles de rencontres.

Les capitaines sont seuls responsables de la composition de leur équipe.

Ne pourront figurer valablement sur la feuille de rencontre que des joueurs mentionnés sur la déclaration de présence, pointés dans le gymnase **30 minutes** avant l'heure prévue de début de chaque rencontre et en état de jouer (à constater par les capitaines).

La déclaration de présence sera définitive pour la journée de championnat et affichée sur le lieu de compétition pour la journée.

À la fin de leur première rencontre, les capitaines peuvent effectuer une nouvelle déclaration de présence auprès du responsable de la journée.

### Restauration

Le club qui reçoit doit informer les équipes de la tenue ou non d'une buvette, et doit au minimum organiser un pot de fin de journée pour l'ensemble des équipes. Les capitaines veilleront à proscrire l'alcool aux conducteurs et aux jeunes joueurs.

La pause entre deux rencontres doit être comprise **entre 30 et 45 minutes maximum** quel que soit le moment de la journée.

## Annexe 2: Déroulement d'une journée de barrages et de classement

### Modalités

Les journées de classement permettront de connaître le classement final de chaque division (en D2 et D3).

À chaque journée de classement, 4 équipes s'affrontent. Si deux équipes du même club sont qualifiées pour la même journée de classement, c'est l'équipe ayant remporté le plus de points durant la phase régulière qui sera qualifiée.

### Ordre des rencontres de classement

Les rencontres de classement se dérouleront sur une journée comme expliqué ci-dessous :

#### Première rotation :

- RA : Le meilleur qualifié de la Poule 1 affrontera le moins bon de la Poule 2.
- RB : Le meilleur qualifié de la Poule 2 affrontera le moins bon de la Poule 1.

#### Deuxième rotation :

- Les vainqueurs de RA et RB disputeront les deux premières places de la rencontre de classement
- Les perdants de RA et RB disputeront les autres places de la rencontre de classement.

Lors des rencontres de classement, et à la demande des 2 capitaines, lorsqu'une des équipes a remporté suffisamment de matchs pour remporter la rencontre, les matchs non débutés peuvent ne pas être joués. Tout match débuté devra aller à son terme.

### Qualifications des joueurs

Pour les journées de barrages et de classement, les joueurs sont autorisés à participer:

- S'ils ont joué au moins trois journées dans cette division au cours de la saison régulière, sauf pour les divisions qui auront joué que 3 journées avant les barrages se sera réduit à 1.
- Ou si au cours de cette saison dans aux moins cinq rencontres un joueur du même sexe avec un classement supérieur ou égal à son classement actuel était présent sur la feuille de match de cette équipe.

## Match en or

Si les deux équipes sont à égalité à l'issue des huit matchs, un neuvième match est joué pour départager les deux équipes.

- À la fin du huitième match en cas d'égalité, un neuvième match doit être joué.
- À tour de rôle (un tirage au sort définira celui qui commence) chaque capitaine élimine une des 5 disciplines (simple homme, simple dame, double homme, double dame, double mixte) jusqu'à ce qu'il n'en reste plus qu'une.
- Le match décisif se jouera dans cette discipline et pourra être disputé par tout joueur présent sur la feuille de déclaration d'équipe de la rencontre, indépendamment du nombre de matchs et des disciplines déjà joués par ce joueur dans la rencontre.
- Chaque capitaine dispose de trois minutes pour décider le nom du ou des joueurs de son équipe participant à ce match.
- Le match est ensuite lancé en respectant les temps de repos si nécessaire
- L'équipe remportant ce match remporte la rencontre.